



AAPI

Association des professionnels en accès
à l'information et en protection de la vie privée

PARCOURS PROFESSIONNEL EN AIPRP

PLANIFIEZ VOS ACTIVITÉS DE FORMATION EN ACCÈS À L'INFORMATION ET EN PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (AIPRP)

aapi.qc.ca/programmation_des_activites

TOUTES LES FORMATIONS SONT MAINTENANT DIFFUSÉES PAR VISIOCONFÉRENCE

PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN AIPRP – OPQ

Du 14 octobre 2020 au 19 janvier 2021

9^e ÉDITION – 2^e SESSION | PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE en accès à l'information et en protection des renseignements personnels – Organismes publics du Québec

Que vous soyez un gestionnaire aguerri, un responsable nouvellement désigné ou encore un professionnel lié par votre fonction aux responsabilités de votre organisation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP), l'AAPI est en mesure de répondre à vos besoins quant au développement de vos compétences et à votre cheminement professionnel. Vous pourrez ainsi acquérir des connaissances, et développer des compétences et de bonnes pratiques afin d'exercer vos fonctions en AIPRP de façon optimale.

Le Programme contribue à la reconnaissance de la spécialité et de la spécificité des fonctions en accès à l'information et en protection des renseignements personnels (AIPRP) en ce qu'il est unique par son approche et par la qualité professionnelle des formateurs et son contenu, qui s'appuie sur le *Guide pratique sur l'accès et la protection de l'information*, un outil de référence spécialement axé sur la réalité quotidienne des professionnels en AIPRP. La réussite de l'examen de ce programme permet d'obtenir une attestation professionnelle émise conjointement par l'AAPI et l'Université de Montréal. Le PFP AIPRP – OPQ vise l'acquisition des compétences suivantes : • Connaître la législation en AIPRP applicable aux organismes du Québec • Organiser le travail en accès à l'information en respectant les exigences et les contraintes, tel l'échéancier • Organiser et gérer la protection des renseignements personnels • Connaître les mesures de protection des renseignements personnels • Conseiller la direction de son organisation en gouvernance de l'AIPRP • Connaître des mesures de gestion favorisant l'intégration de l'AIPRP à la gouvernance • Connaître des mesures dans les domaines connexes à l'AIPRP : la sécurité et la gestion de l'information • Savoir prendre une décision en concordance avec des valeurs et des obligations professionnelles.

PROMO : Obtenez 20 % de réduction sur la tarification du Programme régulier.

PLUS ENCORE : À partir de la 2^e personne de votre organisation inscrite au Programme régulier, obtenez une réduction additionnelle de 5 % sur la tarification promotionnelle du Programme régulier.

FORMATION CONTINUE

25 novembre 2020 | 17 février et 17 mars 2021

FORMATION CONTINUE | Initiation aux principales règles applicables en accès à l'information et en protection des renseignements personnels (AIPRP)

Formatrice : M^{me} Pierrette Brie, conseillère experte en AIPRP et formatrice AAPI

Cette formation vous propose d'acquérir un minimum de connaissances et de renseignements utiles et pertinents quant à l'exercice de vos responsabilités en matière d'AIPRP. Vous serez initié aux principales règles et aux notions que vous devez appliquer dans l'exercice de vos fonctions. Des outils et des moyens vous seront présentés afin de vous permettre de réaliser avec efficacité les tâches qui vous sont confiées en AIPRP. Des outils de référence de même que de « bonnes adresses » vous seront également proposés pour enrichir votre démarche d'intégration. Cette formation de base s'adresse à tous les praticiens en ces matières nouvellement désignés de même qu'au personnel de soutien qui les seconde, et ce, pour tous les secteurs d'activité.

12 novembre 2020 et 10 mars 2021

FORMATION CONTINUE | L'application de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels dans le contexte de la gestion des ressources humaines | *Tout ce que vous devez savoir sur les renseignements personnels et confidentiels accessibles par le membre du personnel, le gestionnaire et le tiers*

Formatrice : M^e Catherine Cloutier, avocate associée, Stein Monast, et formatrice au PFP AIPRP – OPQ

Cette formation est destinée à des responsables et conseillers en AIPRP de même qu'à des intervenants en ressources humaines œuvrant dans différents organismes publics de tous les secteurs d'activité. Les sujets abordés et décrits au plan de cours seront ponctués d'analyses de cas réels et pertinents propres à la gestion des ressources humaines et impliquant des enjeux liés au droit d'accès des membres du personnel à leur dossier et à la protection de leur vie privée. Y seront plus précisément traités les principaux généraux, les renseignements personnels à caractère public, l'accessibilité des renseignements personnels liés à une personne bénéficiant d'un avantage économique, et l'accès des membres du personnel et de leurs représentants à leur dossier.

19 novembre et 26 novembre 2020

FORMATION CONTINUE | Les obligations et les pouvoirs du responsable de l'accès d'un corps de police et le projet de loi n° 64 – 4^e édition

Formatrice : M^e Lyne Campeau, avocate, Division des Affaires policières, Ville de Montréal

Cette formation d'une journée s'adresse aux membres des corps de police du Québec et aux gestionnaires municipaux. Elle vise à faciliter le traitement des demandes d'accès qui leur sont transmises. Pour cette édition, la formatrice favorise l'apprentissage à la lumière des plus récentes décisions des tribunaux, dont celles rendues par la Commission d'accès à l'information. La deuxième partie sera exceptionnellement consacrée au projet de loi n° 64 (*Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*) ainsi qu'à ses impacts projetés sur l'administration d'un corps de police et les fonctions exercées par son responsable de l'accès. S'inscrivant dans la continuité, cette quatrième édition s'adresse autant aux non-initiés qu'à ceux qui ont participé aux précédentes éditions.

3 décembre 2020

FORMATION CONTINUE | Réaliser une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée : une bonne pratique pour protéger les renseignements personnels

Formatrice : M^{me} Danielle Corriveau, conseillère experte en AIPRP et formatrice AAPI

Cette formation s'adresse à toute personne impliquée dans la conception, le développement ou l'exploitation de projets au sein d'une organisation publique, et plus particulièrement aux responsables de la protection des renseignements personnels. Les participants auront l'occasion d'approfondir leurs connaissances et de développer leurs habiletés quant au rôle qu'ils doivent jouer dans l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée. L'approche pédagogique repose sur un apprentissage concret alliant la présentation de notions et la résolution de situations réalistes.

27 janvier 2021

FORMATION CONTINUE | Traitement des incidents de confidentialité impliquant des renseignements personnels : analyse, processus et plan d'intervention

Formatrice : M^{me} Pierrette Brie, conseillère experte en AIPRP et formatrice AAPI

Cette formation s'adresse aux responsables de l'AIPRP, aux juristes et aux autres professionnels concernés par la protection des renseignements personnels. Les participants auront l'occasion d'approfondir leurs connaissances et de développer leurs habiletés quant au rôle qu'ils doivent jouer dans la gestion d'un incident de confidentialité impliquant des renseignements personnels. L'article 143 du projet de loi 64 modifiant les dispositions de la Loi sur l'accès définit l'incident de confidentialité comme un ou plusieurs événements susceptibles de compromettre la confidentialité des renseignements personnels. Les atteintes à la protection des renseignements personnels peuvent être délibérées ou fortuites. **L'approche pédagogique repose sur un apprentissage concret alliant la présentation de notions et la résolution de situations réalistes.**

Les activités de perfectionnement de l'AAPI sont reconnues par le Barreau du Québec et la Chambre des notaires. Le Programme de formation professionnelle en AIPRP – OPQ est également reconnu par la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal